

COMPTE - RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU 08 SEPTEMBRE 2017 À 19 H 00

PRÉSENTS : Messieurs GOFFINET, ACOLAS, BLANCHARD, BOUGRAT, Mesdames DESCHAMPS, ERNE, FERNANDES, Monsieur FOUDRAT, Mesdames GOGUÉ, HANICQ, Monsieur LAMY, Mesdames LAVRAT, LESIMPLE, MARTINAT, Messieurs NICOLA, PÉCILE, Mesdames SARRON TEYSSIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs BARON, HUE, LECOMTE et Madame MASCRÉ.

ABSENTS : Monsieur BONNET.

POUVOIRS : Monsieur BARON à Madame LAVRAT,
Monsieur HUE à Monsieur BLANCHARD,
Monsieur LECOMTE à Monsieur BOUGRAT,
Madame MASCRÉ à Madame GOGUÉ.

La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la Présidence de Monsieur GOFFINET, Maire. Il donne ensuite la parole aux Commissions qui décrivent, dans l'ordre, l'action menée par chacune d'elle.

❖ **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

➤ Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes de la Septaine.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 11 septembre 2017.

Rentrée scolaire :

- Ecole maternelle : les 5 classes sont maintenues avec 124 élèves.
- Ecole primaire : les 9 classes sont maintenues avec 188 élèves.
- Collège : 385 élèves.

Monsieur BLANCHARD informe les conseillers que 45 élèves du CM2 de l'école primaire iront le 11 septembre 2017 sur la base aérienne pour voir l'exposition sur « Guynemer ». Une exposition sur ce même thème aura lieu le même jour à 15h45 sous le préau de l'école primaire.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du constat de la baisse préoccupante de la natalité sur l'ensemble de la CDC de La Septaine.

PLUi :

Le dossier est en cours.

➤ Compte-rendu des commissions de la commune d'AVORD :

❖ Commission culture, festivités et réceptions :

- 28 juin 2017, préparation du forum des associations du 09 septembre 2017. 24 associations participent à cette manifestation.

Monsieur FOUDRAT arrive à 19h15 et prend place au sein du conseil.

❖ Commission du personnel communal :

- 29 juin 2017, avancement de grade 2017 – questions diverses. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a été décidé 4 avancements de grade.

❖ Commission espaces verts, environnement, chemins, rivières et maisons fleuries :

- 13 juillet 2017, concours communal des maisons fleuries - notation. La remise des prix aura lieu le vendredi 13 octobre 2017 à 18h00.
- 19 juillet 2017, concours départemental des villes, villages et maisons fleuries – passage du jury départemental. Le passage du jury régional a eu lieu le 23 août 2017. Celui-ci tenait à féliciter le personnel communal pour la qualité du fleurissement.

Madame LAVRAT arrive à 19h30 et prend place au sein du conseil.

❖ Commission communication :

- 07 juillet 2017, évolution du site internet communal.

Dès que la maquette sera prête, elle sera proposée aux conseillers lors d'une prochaine réunion.

❖ **Commission appel d'offres :**

- 24 juillet 2017, ouverture des plis – Aménagement et viabilisation des lotissements « Les Tortillettes 1 et 2 ».

Les offres sont actuellement analysées par le maître d'œuvre Monsieur GRAS.

Le délai d'étude des offres est un peu plus long car il a été demandé aux entreprises de proposer une variante pour la canalisation d'eau potable en Ø 140 à la place de Ø 110.

Le bornage des parcelles aura lieu fin septembre et la mise en vente courant octobre.

Le prix de vente des parcelles est fixé à 23 €uros H.T.

❖ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.06.2017 :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 09.06.2017.

❖ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Madame HANICQ est élue secrétaire de séance.

❖ **DÉLIBÉRATIONS :**

ÉTALEMENT DE LA CHARGE RELATIVE A UN RÉAMENAGEMENT DE PRÊTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du réaménagement de prêts mentionné à la délibération n° 2015-04-29, il convient d'étaler les Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) dans le Capital Restant Dû pour 140 211,07 €uros sur une période de dix ans pour ne pas affecter uniquement l'exercice budgétaire 2017.

Cet étalement implique les modifications (ouvertures et diminutions) de crédits suivantes :

COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	ARTICLE(chap)	MONTANTS	ARTICLE(chap)	MONTANTS
Pénalité de renégociation de la dette	4817 (040)	+ 140 212€		
Emprunts en euros			1641(040)	+ 140 212€
Autres charges financières	6688(042)	+ 140 212€		
Transfert de charges financières			796(042)	+ 140 212€
Dotations aux amortissements charges financières à répartir	6862(042)	+14 022,00€		
Pénalité de renégociation de la dette			4817(040)	+14 022,00€
virement de la section d'investissement	023	- 14 022,00 €		
virement de la section de fonctionnement			021	-14 022,00€

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accepte de procéder à l'étalement sur dix ans des Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) dans le Capital Restant Dû,
- approuve les modifications (ouverture et diminutions) de crédits indiqués ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION D'UN BIEN POUR SA VALEUR COMPTABLE
BATIMENT DE LA HALTE-GARDERIE « LES PETITS MONSTRES »

COMPTES	AUGMENTATION DES CRÉDITS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	ARTICLE	MONTANTS	ARTICLE	MONTANTS
MISE DISPOSITION A	2423	252 460,07 €		
BÂTIMENT - HALTE-GARDERIE « LES PETITS MONSTRES » N° INVENTAIRE COMMUNAL : I6C 04-1			2132 21318 2033	122 911,79 € 124 144,44 € 5 403,84 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION D'UN BIEN POUR SA VALEUR COMPTABLE : BATIMENT ÉCOLE PRIMAIRE

COMPTES	AUGMENTATION DES CRÉDITS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	ARTICLE	MONTANTS	ARTICLE	MONTANTS
MISE DISPOSITION A	2423	611 268,35 €		
BÂTIMENT – ÉCOLE PRIMAIRE			2132	611 268,35 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER (SDE 18)
DOSSIER N° 2017-05-182 – RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (PLAN RÊVE)
PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) – Dossier n° 2017-05-182 d'un montant prévisionnel de **1 393 € H.T.** dont **975,10 €** pris en charge par le SDE 18 et **417,90 €** pris en charge par la commune d'AVORD détaillé de la façon suivante :
 - Dans le plan REVE : travaux d'éclairage public d'un montant prévisionnel de **1 393 € H.T.** avec une prise en charge par le SDE 18 de **975,10 €uros H.T.** correspondant à 70 % du montant prévisionnel H.T. et une participation financière communale de **417,90 €uros H.T.** correspondant à 30 % du montant prévisionnel H.T.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION RELATIVE A LA RENOVATION DES RÉSEaux D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE – AEP

DANS LA RÉSIDENCE CITÉ DU COLONEL BOUYER SUR LE TERRITOIRE DE LA
BASE AÉRIENNE 702 D'AVORD ET AU TRANSFERT DU RÉSEAU A LA VILLE D'AVORD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de signer avec le Ministre des Armées représenté par la Base de Défense de Bourges-Avord et l'Établissement du Service Infrastructure de la Défense (ESID) de Rennes, la commune de Farges-en-Septaine, la Communauté de Communes de La Septaine et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de La Septaine une convention relative à la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) dans la Résidence Cité du Colonel Bouyer sur le territoire de la Base Aérienne 702 d'Avord et au transfert du réseau de la ville d'Avord dont l'objet est de définir la fonction des intervenants, leur responsabilité et un planning prévisionnel des opérations.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la convention relative à la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable – AEP – dans la Résidence Cité du Colonel Bouyer sur le territoire de la Base Aérienne 702 d'Avord et au transfert du réseau de la ville d'Avord,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer cette convention.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION DE DÉVERSEMENT FIXANT LES MODALITÉS D'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ
AUTORISANT LE RACCORDEMENT
ET LE DÉVERSEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DES EAUX USÉES DE LA BASE AÉRIENNE 702

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de signer avec la Base Aérienne 702, dans le cadre du raccordement des eaux usées de la base à la station d'épuration d'Avord, une convention de déversement fixant les modalités d'application de l'arrêté autorisant le raccordement et le déversement et au réseau public des eaux usées de la Base Aérienne 702.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la convention entre la commune d'Avord et la Base Aérienne 702,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer cette convention.

Vote à l'unanimité.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER : AVENANT N° 2 ET ANNEXES 2017 A LA CONVENTION
TRIPARTITE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE
D'AVORD AU BÉNÉFICE DU COLLÈGE GEORGE SAND D'AVORD
AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Départemental du Cher a fait parvenir pour signature l'avenant n° 2 et annexes 2017 à la convention de mise à disposition des équipements sportifs communaux au collège George Sand, afin de permettre l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (E.P.S.).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer l'avenant n° 2 et annexes 2017 de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs communaux au profit du Collège George Sand.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION DE DIFFUSION DU CADASTRE NUMÉRISÉ A UN PRESTATAIRE DE SERVICES

Dans le cadre de la convention passée avec la ville de Saint-Amand-Montrond pour l'instruction des dossiers de la commune d'Avord concernant l'application du droit des sols, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de signer la convention de diffusion du cadastre numérisé des communes du Cher à un prestataire de services, afin que les services instructeurs aient accès à la version numérique du cadastre depuis le logiciel d'instruction.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la convention entre la commune d'Avord et la ville de Saint-Amand-Montrond,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer la convention relative à la diffusion du cadastre numérisé à un prestataire de services.

Vote à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP)
CONVENTION DE REFACTURATION DE L'EAU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de signer une convention de refacturation de l'eau avec le SIAEP de Farges/Villabon dans la mesure où des abonnés, jusqu'ici desservis par le réseau AEP de Farges-en-Septaine, seront désormais alimentés en eau potable par la commune d'Avord suite aux travaux de renforcement du réseau du lieu-dit de la Cité Bouyer.

- Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :
- approuve la convention de refacturation de l'eau entre la commune d'Avord et le SIAEP,
 - autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer cette convention.

Vote à l'unanimité.

RECRUTEMENT D'UN APPRENTI EN ALTERNANCE POUR LES SERVICES TECHNIQUES
COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le C.F.A. (Centre de Formation des Apprentis). De plus, il bénéficiera de la Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.) de 20 points.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. Restera à notre charge le coût de la formation de l'apprenti dans le C.F.A. qui l'accueillera.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conclure pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 le contrat d'apprentissage suivant :

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces verts	BTS Aménagements paysagers	2 ans

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 modifié pris en application de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n° 93-162 du 02 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis,
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote à l'unanimité.

VENTE DE BOIS DE PEUPLIERS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de vendre le bois de peupliers, abattus dans le cadre des travaux de renaturation de l'Yèvre, sur la base d'un partage financier déterminé par le nombre de peupliers sur chaque rive entre les communes d'Avord (90 % du montant de la vente de bois) et de Farges-en-Septaine (10 %).

L'entreprise Bongard-Bazot et fils (BBF) a été retenue pour acheter les peupliers présents sur le chantier pour un montant de 2 500 €uros H.T. soit 3 000 €uros T.T.C.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la vente de bois de peupliers à l'entreprise BBF,
- approuve le partage financier entre les communes d'Avord et de Farges-en-Septaine,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Vote à l'unanimité.

FONDATION DU PATRIMOINE – ADHÉSION 2017

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de verser la cotisation 2017 à la Fondation du Patrimoine d'un montant de 160 € pour les communes de moins de 3 000 habitants.
- autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité.

VI INFORMATIONS

- Monsieur BLANCHARD informe les conseillers que la commune a réalisé une économie de 19 000 €uros sur l'éclairage public grâce à l'installation de variateurs.
- Le soutien apporté aux administrés d'Avord pour 2016 par le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est réparti comme suit :
 - logement : 33 ménages pour 9 330,13 €,
 - énergie : 20 ménages pour 5 370 €,
 - eau : 6 ménages : 483 €.
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable 2016 du Syndicat Mixte des Eaux des Régions Sud et Est de Bourges (SMERSE) est consultable en mairie.
- Rappel du règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés (SICTREM) à propos de la propreté des abords des points d'apport volontaire.
- Obtention d'une subvention de 2 500 €uros T.T.C. du Pays de Bourges concernant le plan d'actions et communication du plan de gestion différenciée des espaces verts.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nomination du Père Rodrigo BARRANTES-CHACON, nouveau curé de la paroisse Sainte Elisabeth de la Trinité. La messe d'installation aura lieu le samedi 16 septembre 2017 à 18h30 à l'Eglise Saint-Hugues d'Avord.
- Les travaux du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) pour la renaturation de l'Yèvre ont commencé.
- Une réflexion est actuellement menée concernant la réfection de la rue Guynemer.
- Monsieur BLANCHARD informe les conseillers municipaux que Les Virades de l'Espoir auront lieu le dimanche 24 septembre 2017 à Savigny-en-Septaine.

VII REMERCIEMENTS

- La famille FARGERÉ pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Monsieur Norbert FARGERÉ.
- Madame Monique PIGACHE pour le bouquet de fleurs reçu à l'occasion de son hospitalisation.
- L'association Avord Judo Club pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.
- L'Association des Paralysés de France pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.

VIII QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur BOUGRAT demande qu'un arrêté municipal soit pris pour interdire le stationnement des engins de chantiers sur le parking du stade.
- Dans le cadre du périmètre des bâtiments de France, Monsieur BOUGRAT demande quel est l'impact des couleurs de piscine dans cette zone. Effectivement, le liner doit être de couleur verte, grise ou beige mais surtout pas bleue.

La Séance est levée à 20h20.

